

Avant propos

Le schéma général des espaces agricoles, forestiers, et naturels du Pays Voironnais est né d'un constat contradictoire. Ces espaces accueillent une grande diversité d'usages et d'usagers, ils nécessitent une réelle gestion à long terme. Or, ils sont le plus souvent considérés comme des territoires vides et sans véritable projet. Le schéma général veut être ce projet partagé et durable qui définit, organise et coordonne les actions en faveur de ces espaces. Pour répondre à ces objectifs, il se décline en projet politique puis en programme d'actions, toujours dans une démarche de gestion concertée. Il s'appuie sur les documents déjà existants dans le Pays Voironnais comme la charte agricole et forestière ou encore l'expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquable des communes.

Le projet politique des espaces agricoles forestiers et naturels fixe les objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire, mais il préconise aussi les types d'intervention à mettre en œuvre. Enfin, il permet par la carte de spatialisation des enjeux une première approche des spécificités d'entités homogènes par leurs fonctions.

Le programme d'actions viendra préciser les modalités de mise en œuvre. Il permettra de s'adapter aux spécificités des différentes entités du Pays Voironnais, par une hiérarchisation différenciée des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.



SOMMAIRE

Vers un périurbain rural	Page 2
Se donner les moyens de l'identité rurale dans un territoire périurbain	Page 4
Préserver les ressources et partager les usages dans les espaces	Page 6
Valoriser les produits et services pour renforcer l'identité Voironnaise	Page 8
Carte de spatialisation des enjeux	Page 9
<i>Tour du Lac</i>	Page 11
<i>Vallées Hautes, Ratz et Forêt de Chartreuse</i>	Page 12
<i>Plaine de l'Isère, amphithéâtre et coteaux de Vourey, coteaux de Tullins</i>	Page 13
<i>Valdaine et plateaux</i>	Page 15
<i>Bièvre et Cœur Vert</i>	Page 16

Vers un périurbain rural

L'ensemble des personnes rencontrées lors du diagnostic revendique fortement la préservation du caractère rural et de l'image verte du Pays Voironnais, malgré une périurbanisation inéluctable. Le Pays Voironnais doit cependant rester dynamique en accueillant des nouvelles activités et populations tout en conservant son caractère rural sans subir les effets néfastes de cette périurbanisation.

Le schéma général doit apporter des solutions à ce défi : ***"Préserver des espaces agricoles forestiers et naturels suffisamment dynamiques pour trouver leur place à long terme dans ce territoire placé sous le signe du changement"***.

Le préalable à la réalisation de cet objectif est l'identification spatiale de territoires, et la caractérisation de leurs fonctions, et des enjeux induits. Cette première étape permet, à l'échelle du territoire, de définir et d'afficher des zones à enjeux majeurs, sur lesquelles le Pays Voironnais aura des actions orientées et adaptées.

La définition de ces espaces à enjeu est compatible avec les zonages des différents documents d'urbanisme (schéma directeur, schéma de secteur, POS et PLU). L'élaboration du schéma général des espaces agricoles, forestiers et naturels en parallèle à celle du schéma de secteur et son intégration dans celui-ci assure cette compatibilité et lui confère d'avantage de poids.

Les **espaces à enjeu agricole**, reconnus par leur fonction de production ou par leur spécificité au Pays Voironnais, reprendront notamment les zonages « fort potentiel agricole du schéma directeur ».

Les **espaces à enjeu forestier** caractérisés par leurs 3 grandes fonctions (production, accueil et biodiversité)

Les **espaces à enjeu environnemental** : on s'appuie sur l'ensemble des zonages d'intérêt environnemental qu'ils soient réglementaires (arrêtés préfectoraux de réglementation de biotope, sites classés, sites inscrits) ou non (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, sites Natura 2000, milieux naturels remarquables du Pays Voironnais,...) ainsi que sur leurs documents de gestion.

Les **espaces à enjeu de protection contre les risques naturels** identifiés notamment sur les cartes communales d'aléas ou dans les plans de prévention des risques.

Les **espaces à enjeu paysager** repérés pour partie par l'intermédiaire du volet paysager du schéma directeur (sites à haute valeur symbolique,...) mais aussi à travers la charte paysagère du Pays Voironnais.

Les **espaces à enjeu de loisirs et de tourisme** qui accueillent un nombre important d'activités de loisirs et de tourisme qui influent fortement sur la dynamique de ces territoires.

Les **espaces à enjeu multifonctionnalité**, sont des territoires à part entière qui présentent une multifonctionnalité de leurs espaces qu'il est important de mettre en avant. Ils peuvent intégrer par exemple les espaces ouverts à enjeu agricole et cadre de vie du schéma directeur notamment.

De plus, le travail d'expertise et de concertation a montré que la réalisation de cet objectif global complexe s'organise autour de trois axes.

Il s'agit tout d'abord, de maintenir **un équilibre à long terme entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, forestiers et naturels**, afin de conjuguer identité rurale et contexte périurbain. Seule une réelle prise en compte dans les documents d'urbanisme, associée à des actions volontaires de protection pour les espaces à enjeux permettront de maintenir la fonctionnalité donc la pérennité de ces espaces et des activités s'y déroulant.

La seconde préconisation vise à **développer et encourager des pratiques respectueuses sur ces espaces**, c'est-à-dire sensibiliser les usagers professionnels ou les simples promeneurs. Il s'agit de gérer principalement la pression de ces activités sur le milieu mais aussi de gérer l'organisation et la coexistence des différentes pratiques sur un même territoire.

Enfin la pérennisation de ces espaces passe par la **confortation et le développement des activités** économiques en lien avec ces espaces. Cela induit le développement filières basées sur des productions et des services de qualité destinés à l'ensemble des Voironnais.

1. Se donner les moyens de l'identité rurale dans un territoire périurbain

1.1. Organiser les fonctions du territoire

Il s'agit, en s'appuyant sur les différents documents d'urbanisme du Pays Voironnais, d'assurer la lisibilité à long terme de la destination des sols mais aussi d'en pérenniser l'aptitude dans un contexte périurbain marqué par des évolutions fortes. Le Schéma Général devra renforcer les objectifs fixés dans ces documents de planification en spatialisant les enjeux (classification précédente) et leur donnant les moyens de leur mise en œuvre.

C'est le cas pour l'objectif de **garantir la pérennité de la destination des sols**, fixé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du schéma de secteur. En effet, les documents d'urbanisme préconisent d'inscrire des limites stratégiques afin des protéger des espaces contigus à des zones urbanisées. Le schéma Général doit permettre d'évaluer les difficultés de mise en œuvre et apporter les moyens d'accompagnement nécessaires (concertation, définition de l'emplacement, préemption...).

De plus, le schéma général préconisera la mise en place de périmètres qui assureront un niveau de protection supérieur à celui du zonage des PLU. C'est le cas de la **Zone d'Agriculture Protégée** pour les espaces à vocation agricole (classement par arrêté préfectoral), mais aussi des **périmètres d'intervention en faveur de la protection des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains** (classement par décision du Conseil Général).

Enfin, le SGEN définira des zones prioritaires pour la mise en œuvre du Plan d'Action Foncière en fonction de leur situation géographique ou de leur intérêt par rapport à un enjeu majeur. Les modalités de cette intervention foncière auront été hiérarchisées par le programme d'actions du schéma Général.

De même le schéma général doit permettre, dans un espace déjà fortement contraint, de préserver la fonctionnalité même des espaces agricoles, forestiers et naturels des évolutions induites par l'urbanisation. Ainsi, il faudra que le schéma de secteur du Pays Voironnais reprenne des préconisations propres à ces espaces afin d'anticiper l'apparition de point de blocage :

Pour l'agriculture : veiller au non enclavement des sièges d'exploitation, prendre en compte la circulation des véhicules agricoles, optimiser la fonctionnalité du parcellaire...

Pour la gestion de la ressource forestière : adapter la desserte et l'accessibilité aux fonctions reconnues de chaque massif forestier, préserver des emplacements réservés pour le stockage des bois, optimiser la fonctionnalité du parcellaire et permettre une protection des biens et des personnes.

La fonctionnalité écologique du territoire dépend principalement de la continuité des espaces naturels, il s'agit de veiller à connecter les différentes zones nodales à fonction « d'habitat » par l'intermédiaire de corridors à fonction de passage.

1.2. *Maintenir un cadre de vie rural*

La qualité du cadre de vie du Pays Voironnais est un des atouts qu'il met souvent en avant. Sa préservation passe par le maintien des paysages et des activités qui l'entretiennent, mais elle dépend en premier lieu de la limitation de l'étalement urbain.

Les documents d'urbanisme fixent des principes qui vont dans le sens de la limitation de l'étalement urbain. Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du schéma de secteur fixent l'objectif de **favoriser les formes urbaines économisatrices d'espace**. Le SGEN doit donc permettre de renforcer cette dimension en donnant un réel projet aux espaces agricoles, forestiers et naturels pour permettre de maintenir un cadre de vie rural en suivant notamment les préconisations de la charte paysagère du Pays Voironnais.

De plus, le paysage est révélateur d'un historique agricole et forestier lié aux conditions géomorphologiques. Il est donc nécessaire, dans un souci de culture locale, de maintenir ces activités traditionnelles qui garantissent un cadre de vie de qualité. Or, le nombre d'agriculteurs et d'exploitants forestiers ne cessant de diminuer, l'exploitation des zones difficilement accessibles risque d'être abandonnée ce qui provoquera une refermeture ou une dégradation du paysage. Le SGEN permettra de lutter contre cette évolution en maintenant ces activités et en favorisant l'entretien de ces espaces par les agriculteurs et les sylviculteurs.

1.3. *Renforcer la continuité naturelle des espaces*

Si les espaces agricoles, forestiers et naturels doivent être gérés en fonction des enjeux et des activités qu'ils portent, il faut également assurer leur connexion et leur visibilité sur le territoire. Il est donc nécessaire de garantir un véritable maillage vert sur l'ensemble du territoire permettant une continuité écologique et une fonctionnalité environnementale de ces espaces. La gestion de l'ouverture des espaces est le principal levier pour garantir cette fonctionnalité et l'identification de ce maillage vert. Des actions de lutte contre la fermeture ou de réouverture devront être mises en place sur des zones définies comme prioritaires. Les villes et les villages participent aussi à la biodiversité et au maillage vert du Pays Voironnais par leurs espaces "de nature" : cours d'eau, parcs, haies... Cette diversité écologique urbaine doit faire partie intégrante de la réflexion sur les continuités naturelles.

La pérennisation de la fonctionnalité de l'ensemble de ces espaces passe bien sûr par sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il faudra donc, de façon systématique, réaliser des diagnostics agricoles, forestiers et naturels dans le cadre de l'élaboration des PLU afin d'évaluer la viabilité de ces espaces en fonction des pratiques qui y sont réalisées et donc, de définir le degré de menace du maillage vert des communes. Le Schéma général donnera lui les moyens de traiter ou de prévenir ces menaces.

2. Préserver les ressources et partager les usages dans les espaces agricoles forestiers et naturels

2.1. Préserver les ressources naturelles

2.1.1. Protéger la ressource en eau

La protection de la ressource en eau nécessite une gestion équilibrée de celle-ci avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il s'agit ici de protéger au maximum la ressource en eau des effets induits par les usages liés aux espaces agricoles, forestiers et naturels.

Le préalable à cette action est la connaissance quantitative et qualitative de la ressource en eau, qu'elle soit utilisée pour la consommation humaine ou non.

En parallèle, la préservation de la ressource doit passer par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs (services municipaux, agriculteurs, forestiers, particuliers,...) et l'encouragement de pratiques agricoles et forestières respectueuses de la ressource en soutenant des démarches de qualité (Agriculture biologique, agriculture raisonnée, Terres d'Ici, charte Y bois de chauffage) par exemple en majorant certaines aides (le FIDA en fonction des bonnes pratiques agricoles), ou au contraire en décourageant certaines pratiques en minorant ces mêmes aides.

De plus, des moyens de préservation de zones sensibles comme les périmètres de captage ou les forêts alluviales sont à mettre en œuvre en favorisant des pratiques alternatives sur ou autour de ces espaces. Un accent particulier devra être mis sur le territoire du Tour du Lac de Paladru qui présente une forte problématique "eau".

Enfin, une bonne gestion entre eaux pluviales et eaux usées devra être établie. Si cette problématique dépasse le cadre d'application du schéma général, il faut toutefois veiller à sa prise en compte sur le territoire du Pays Voironnais.

2.1.2. Favoriser la diversité de la flore et de la faune locale

Le Pays Voironnais est reconnu comme étant un territoire présentant une biodiversité élevée. Des zonages existent déjà pour protéger certains espaces (APPB, ENS...) ou pour porter à connaissance certaines richesses naturelles (ZNIEFF, ENR...). Ces zones à enjeu environnemental constituent une trame importante sur le territoire. Il s'agit donc de s'appuyer sur cette trame d'espaces et de documents de gestion pour définir des activités respectueuses de l'environnement dans l'ensemble des espaces du Pays Voironnais.

Tout comme pour la protection des ressources en eau, il faudra encourager les activités respectueuses de l'environnement et garantes d'une bonne biodiversité par la mise en place de mesures agro- et sylvo-environnementales spécifiques au Pays Voironnais dans, autour et entre ces espaces. L'agriculture et la forêt ne sont pas les seules à devoir s'adapter mais l'ensemble des pratiques sur ces espaces seront à adapter. De même on cherchera à décourager et pénaliser les pratiques allant à l'encontre de cet objectif.

Ces mesures pourront s'appliquer tant sur des espaces reconnus comme étant d'intérêt environnemental que sur des espaces de nature banale présentant un intérêt écologique.

2.1.3. Préserver une atmosphère de qualité

Des documents de planification du Pays Voironnais mettent en avant la réduction de gaz à effets de serre par diverses manières. L'agriculture et la forêt du Pays Voironnais peuvent contribuer activement à cette réduction en utilisant et en produisant des bio-combustibles (huile végétale pure, bois de chauffage...). Il faudra aussi veiller à ce que des débouchés économiques soient trouvés afin de valoriser au mieux ces produits localement en facilitant l'accès et l'utilisation à ces énergies.

2.2. Des espaces à mieux partager

2.2.1. Encourager une reconnaissance mutuelle entre usagers

Les problèmes existants entre les usagers d'un même espace sont souvent issus d'une incompréhension entre les différents acteurs. Il est donc primordial de communiquer auprès de l'ensemble de la population pour présenter les activités économiques (agricoles et forestières) ou environnementales se déroulant sur les espaces du Pays Voironnais pour que tout le monde puisse comprendre les dynamiques qui existent sur ce territoire.

2.2.2. Organiser les fréquentations des espaces

Les espaces du Pays Voironnais sont utilisés par un grand nombre d'acteurs et pour une part très importante pour des activités de loisirs. La multiplicité de ces usages nécessite l'organisation des fréquentations. Il faudra donc mettre en place des itinéraires mono ou pluri pratiques, des signalétiques de sensibilisation... L'implantation de ces équipements sera à faire en fonction de la priorité des zones définies sur le Pays Voironnais et en cohérence avec des moyens déjà existants comme le PDIPR. De manière générale, une forte concertation est à préconiser pour l'organisation de toute activité sur ces zones pour qu'aucun des acteurs ne se sente oublié ou lésé.

Dans certains secteurs où des périodes de l'année sont plus critiques que d'autres (cas des cultures maraîchères ou arboricoles) on pourra mettre en place des interdictions de circuler afin de limiter au maximum les conflits.

Enfin, dans les cas où la multiplicité des usages est trop problématique ou lors de pratiques irrespectueuses des espaces, le Pays Voironnais pourra organiser un système de surveillance humaine afin d'éviter des problèmes récurrents.

2.2.3. Adapter les équipements aux fréquentations

Tous les espaces du Pays Voironnais n'ont pas besoin du même niveau d'équipement pour accueillir et gérer des visiteurs. Comme expliqué ci-dessus, des zonages de priorité devront avoir lieu sur le territoire communautaire afin de bien s'adapter aux besoins.

En tout cas, sur l'ensemble des espaces il faudra avoir une réflexion sur leur accessibilité (qui peut accéder à ces espaces et de quelle manière (transports) et à quels endroits de concentration), le degré d'ouverture (ouverture totale, restriction en fonction de critères spécifiques...) ainsi que sur les équipements à installer (balisage, table pique-nique, parking...).

3. Valoriser les produits et services pour renforcer l'identité Voironnaise

3.1. *Maintenir un tissu économique rural dynamique*

Il s'agit de favoriser la création d'activités économiques en lien avec les espaces agricoles, forestiers et naturels par l'encouragement et le soutien de ces initiatives. Il faudra notamment les aider préférentiellement si elles s'intègrent aux objectifs de qualité retenus par le Pays Voironnais.

De même, il faut pérenniser les entreprises en place en agissant sur les conditions favorables à leur viabilité. On les accompagnera sur différents axes comme le foncier, l'humain (amélioration des conditions de travail,...) mais aussi pour optimiser leurs activités (formation, veille sur les débouchés potentiels, mutualisation des moyens, aide à l'investissement, ...).

3.2. *Consolider l'offre de produits et de services locaux*

La multifonctionnalité des espaces agricoles, forestiers et naturels offre des opportunités pour conforter les structures existantes et en créer de nouvelles. Pour atteindre ce double objectif on mettra en œuvre les moyens qui favorisent l'émergence, la structuration, et la diversification des activités en lien avec ces espaces.

Le premier axe concerne le renforcement de l'offre en produits et services locaux à destination des Voironnais. Il s'agit de développer les activités liées à la vente directe (marché, vente en commun, vente à la ferme) mais aussi aux différentes formes de tourisme (agritourisme, sylvotourisme, tourisme nature,...).

Le second axe vise à renforcer et diversifier l'offre en produits et services à destination du territoire et notamment des collectivités locales que ce soit en terme de filières (bois énergie, restauration collective) et de services (entretien paysager, déneigement,...).

3.3. *Soutenir des démarches en faveur de la traçabilité et de la qualité*

Les espaces agricoles, forestiers et naturels sont créateurs d'une large gamme de produits et de services : bois de chauffage, agritourisme, produits alimentaires,... Or les consommateurs, en premier lieu pour leurs achats alimentaires, demandent des produits de qualité. Celle-ci peut prendre des formes multiples : environnementales, organoleptiques, sanitaires, mais doit permettre une identification et une traçabilité des produits.

Il s'agira pour le Voironnais de s'appuyer sur les démarches existantes voir le cas échéant de participer à l'élaboration de démarches nouvelles dans le cadre d'une réflexion globale sur l'Y Grenoblois. Leur impact sera d'autant plus important qu'elle sera suivie, ce qui implique la mise en œuvre de la sensibilisation des acteurs, et d'actions incitatives : sensibilisation, majoration des aides....

CARTE DE SPATIALISATION DES ENJEUX ET LEGENDE DETAILLEE

En 2005 et 2006, le diagnostic et les ateliers multi-acteurs du SGEN avaient permis de définir un scénario pour les espaces agricoles, forestiers et naturels du Pays Voironnais. Ce scénario définit des grands enjeux pour l'ensemble du territoire qui sont spatialisés par « sous-territoire » : enjeux « agriculture », « forêt », « environnement », « risques naturels », « paysage », « loisirs » ; et « pression urbaine » en contrainte dans certains cas.

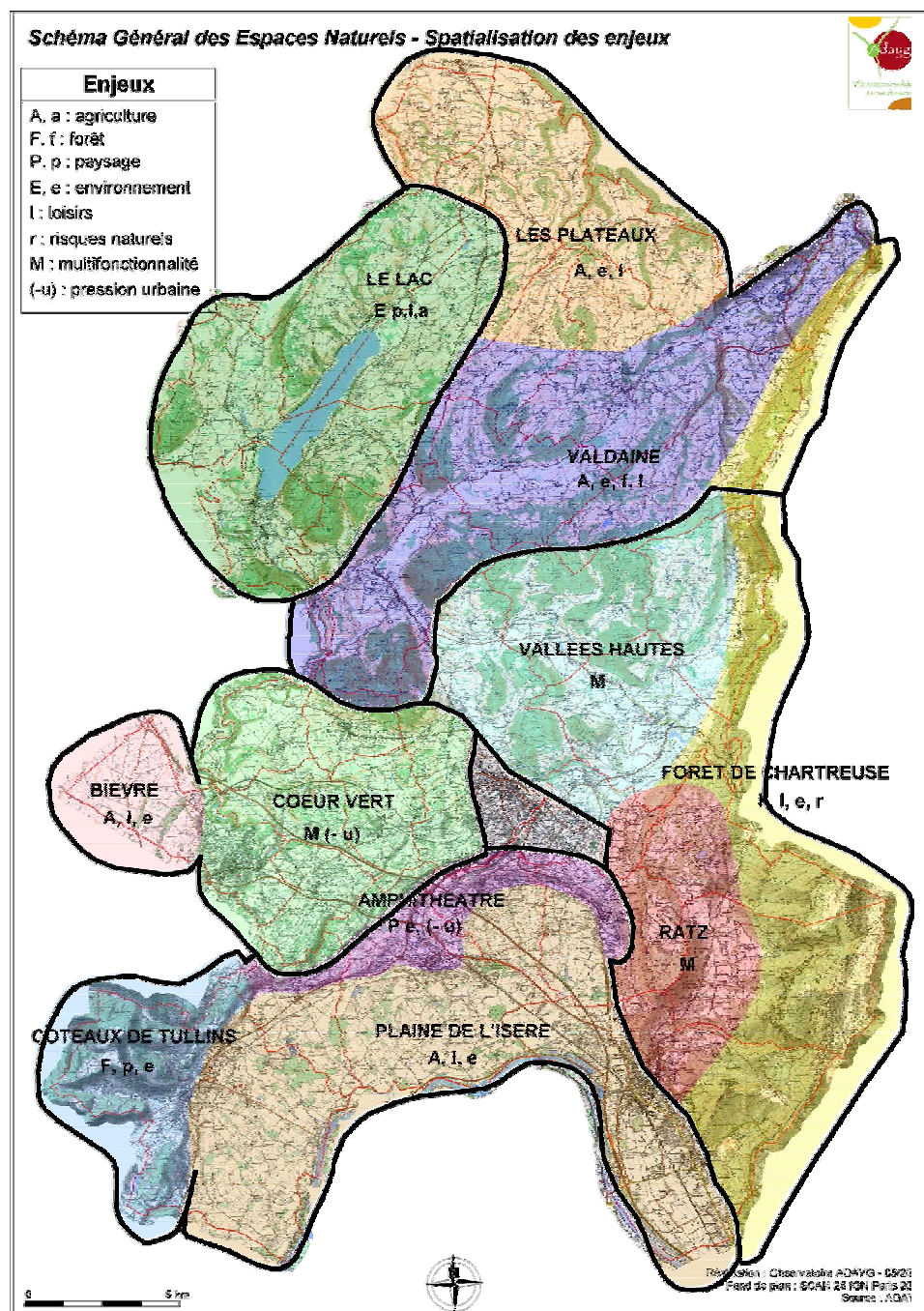
Pour chaque sous-territoire, un enjeu principal a été validé par le comité de pilotage du 16 mars 2006 ainsi qu'au maximum 3 enjeux secondaires (pour lesquels l'ordre n'est pas représentatif de l'importance d'un enjeu).

Les territoires Multifonctionnels, pour lesquels il n'était pas possible de définir un enjeu principal, ont tout de même des enjeux plus importants, ou à vraiment prendre en compte. L'enjeu « - u », qui correspond en fait à une contrainte, démontre une forte pression urbaine qu'il faut prendre en compte et limiter au maximum sur ces territoires.

Ces enjeux ne limitent pas les actions qui peuvent être mises en œuvre sur ces territoires, mais peuvent être amenés à cadrer les réflexions du Comité de Pilotage pour déterminer celles qui sont à mettre en œuvre prioritairement.

Suite à ce premier travail, il est apparu que des territoires avaient des enjeux identiques ou très similaires, et ont donc été regroupés. De même, ont été regroupés les territoires ayant énormément d'interactions entre eux (par exemple le Cœur Vert avec la Bièvre, puisque cette dernière n'est reliée au reste du Pays Voironnais que par son interface avec le Cœur Vert).

Voiron, ville-centre de la CAPV, n'a pas été regroupée avec l'un ou l'autre des territoires voisins : l'agglomération est fortement liée aux différents sous-territoires qui l'entourent, et est de ce fait directement concernée par l'ensemble de leurs enjeux.



**Carte de spatialisation des enjeux du
Schéma Général des espaces agricoles, forestiers et Naturels du Pays Voironnais**

Il s'agit de limites grossières, des zonages qui n'ont pas de matérialisation concrète sur le terrain : il ne s'agit pas de limites franches.

Tour du Lac

Pour le Tour du Lac, l'enjeu dominant initialement proposé était les loisirs : mais le Comité de Pilotage a considéré que les pics d'affluence liés aux loisirs, quelques mois dans l'année, étaient le fruit d'un contexte environnemental permanent : l'enjeu principal retenu est donc l'« Environnement », accompagné des enjeux secondaires « agriculture », « loisirs » et « paysage ».

Enjeu environnement :

Le Lac de Paladru est un milieu naturel très intéressant qu'il faut maintenir à un haut niveau de qualité environnementale. Cependant, des pressions humaines font que l'écosystème ne peut pas fonctionner de façon optimum. Il faudra donc trouver un compromis entre intérêt humain et naturel. D'autre part, il est nécessaire d'intégrer à la réflexion le territoire alentour qui constitue son bassin versant, puisque le ruissellement des eaux amène les polluants éventuels à se concentrer dans l'eau du lac puis dans la Fure.

- ☐ **Protéger les ressources en eau**
- ☐ **Maintenir un haut niveau de biodiversité**

Enjeu loisirs :

Le lac de Paladru est connu comme étant une zone de forte fréquentation (touristes et visiteurs). Cette dimension est reconnue et le Pays Voironnais a décidé de poursuivre dans cette direction en affirmant clairement la dimension touristique du Lac de Paladru. Les activités économiques de ce territoire ont donc intérêt à se tourner vers cette nouvelle offre :

- ☐ **Développer des filières en renforçant le lien produits / territoire**
- ☐ **Soutenir des démarches en faveur de la traçabilité des produits et de leur qualité**
- ☐ **Organiser la fréquentation et sensibiliser le public**

Enjeux agriculture et paysage:

L'agriculture du tour du lac permet de maintenir un paysage de qualité et de faire vivre un nombre important d'agriculteurs. Il est donc important de conserver des espaces agricoles et de les protéger par rapport à une urbanisation très demandeuse. De même la ceinture boisée présente autour du lac mais aussi sur les coteaux participe fortement à l'image du site.

- ☐ **Assurer la lisibilité à long terme de l'urbanisation**
- ☐ **Optimiser la fonctionnalité des espaces**
- ☐ **Assurer un cadre de vie de qualité**

Vallées Hautes, Ratz et Forêt de Chartreuse

Pour les Vallées Hautes et le Ratz, l'ensemble des activités s'y déroulant en font des territoires portant sur plusieurs enjeux à la fois : agricole, forestier, loisirs, paysage et environnement. C'est donc l'enjeu de la multifonctionnalité qui a été retenu, mais plusieurs enjeux peuvent être détaillés : l'agriculture, la forêt (en lien avec les risques naturels) et l'environnement.

Quant à la Forêt de Chartreuse, qui présente une forte interface avec ces 2 territoires avec lesquels elle a donc été regroupée, l'enjeu dominant est naturellement la forêt, accompagné des enjeux secondaires « loisirs », « environnement », et « risques naturels ».

Enjeu agricole :

- ☐ Continuer d'**assurer une lisibilité à long terme de l'urbanisation**
- ☐ Permettre aux habitants de s'approprier le territoire en **soutenant des démarches en faveur de la traçabilité et de la qualité**
- ☐ Maintenir des pratiques respectueuses de la **biodiversité**

Enjeux forestier et risques naturels :

Le territoire « forêt de Chartreuse » est boisé sur presque toute sa surface et à des grandes potentialités quant à la production de bois. Et, de façon générale, les forêts de ces trois territoires peuvent remplir leurs 3 rôles (production, protection et social). Cependant, le rôle de protection est primordial pour la protection des biens et des personnes à La Buisse et dans le massif de Chartreuse, son rôle de production est intéressant dans la vallée de la Placette et les vallées hautes, et la fonction récréative est existante en Chartreuse et à développer sur le Grand Ratz.

- ☐ Permettre le fonctionnement du territoire en **optimisant la fonctionnalité des espaces**
- ☐ **Développer le lien produits / territoire**, notamment pour la forêt de Chartreuse
- ☐ Permettre une bonne **protection** des biens et personnes

Enjeu environnement :

Ces territoires présentent un intérêt paysager fort, elles recèlent une grande richesse écologique et sont parcourues par un grand nombre de ruisseaux :

- ☐ **Assurer un cadre de vie de qualité**
- ☐ Maintenir voire améliorer la qualité des **ressources en eau**
- ☐ Permettre et maintenir la **biodiversité**

Enjeu loisirs :

Il existe une forte fréquentation des espaces forestiers de Chartreuse grâce aux nombreux sentiers qui montent dans le massif. Une bonne organisation de cette fréquentation est nécessaire pour éviter les problèmes entre usagers :

- ☐ **Sensibiliser les usagers**
- ☐ **Organiser les fréquentations**

Plaine de l'Isère, amphithéâtre et coteaux de Vourey, coteaux de Tullins

Pour la Plaine de l'Isère, territoire aux fortes potentialités agronomiques du fait de la nature des sols, de la présence de la nappe et de l'absence de relief, c'est l'agriculture qui a été retenue comme enjeu principal. Ont ensuite été définis comme enjeux secondaires les loisirs et l'environnement.

Pour les coteaux de Tullins, la présence du massif des Chambaran a amené à sélectionner la Forêt comme enjeu principal, et le paysage et l'environnement comme enjeu secondaire.

Enfin, pour l'amphithéâtre et les coteaux de Vourey, c'est le paysage qui est apparu comme enjeu principal, accompagné de l'environnement et de la contrainte de pression urbaine comme enjeux secondaires.

Ces trois territoires ayant été regroupés en raison de leurs fortes interactions et non de leurs similarités, il est nécessaire de détailler leurs enjeux séparément.

Plaine de l'Isère

Dominante AGRICOLE

Sous dominantes LOISIRS, ENVIRONNEMENT et RISQUES NATURELS

Enjeu agricole :

Fort potentiel agronomique des sols, absence de pente, proximité de la nappe...

- ☐ **Garantir la pérennité de la destination des sols**

Enjeu loisirs :

Fréquentation élevée essentiellement des cyclistes mais aussi des promeneurs ; forts taux de conflits (entre usagers essentiellement)

- ☐ **Organiser les fréquentations**
- ☐ **Aménager en fonction des usages**

Enjeu environnement :

Grand nombre de ruisseaux identifiés comme corridors au Schéma Directeur ; présence d'un corridor d'importance départementale : cluse de Voreppe ; anciennes boucles de l'Isère, présence de forêt alluviale.

- ☐ Renforcer et protéger la **biodiversité**
- ☐ **Optimiser la fonctionnalité des espaces**
- ☐ Préserver les **ressources en eau**

Coteaux de Tullins

Dominante FORESTIERE

Sous dominantes PAYSAGE et ENVIRONNEMENT

Enjeu forestier :

Forêts intéressantes pour leur potentiel de production : pente faible, accessibilité potentiellement facile..., mais aussi d'accueil (proximité zones urbanisées)

- ☐ **Optimiser la fonctionnalité des espaces**
- ☐ Permettre aux habitants de s'approprier le territoire en **soutenant des démarches en faveur de la traçabilité et de la qualité**

Enjeu paysage :

Début d'un grand massif (Chambaran), et donc rôle de « porte d'entrée » de cette entité, visible depuis la plaine ...

- ☐ Mettre en œuvre des moyens permettant de conserver un **cadre de vie** agréable.

Enjeu environnement :

Espace assurant le lien entre le massif des Chambaran et la plaine de l'Isère ; différentes zones d'intérêts floristique et faunistiques...

- ☐ Permettre un bon niveau de **biodiversité**

L'amphithéâtre de Moirans et les coteaux de Vourey

Dominante PAYSAGE

Sous dominantes ENVIRONNEMENT et URBANISATION

Enjeux paysager et urbanisation :

Espace dont le caractère paysager est très important puisqu'il constitue un élément visible de loin et est donc à préserver et à protéger d'une urbanisation trop importante ou qui ne respecte pas les principes de la charte paysagère.

- ☐ **Favoriser les formes urbaines économisatrices d'espace**
- ☐ **Garantir la pérennité de la destination des sols.**
- ☐ **Optimiser la fonctionnalité des espaces**

Enjeu environnement :

Les coteaux de Vourey permettent de créer un lien entre le cœur vert du Voironnais et la plaine de l'Isère ; ils jouent un rôle important dans la continuité des espaces naturels.

- ☐ Permettre et renforcer la **biodiversité**

Valdaine et plateaux

Pour la Valdaine et les Plateaux, l'identification d'enjeux quasiment identiques a permis de regrouper ces deux territoires : l'enjeu principal y est l'agriculture, et les enjeux secondaires sont l'environnement, les loisirs et, dans le cas de la Valdaine, la forêt.

Enjeu agricole :

La Valdaine est un territoire avec de fortes capacités agricoles qu'il faut maintenir : De nombreuses exploitations agricoles dynamiques y sont encore présentes et permettent de conserver des espaces ouverts de qualité.

Les plateaux sont également tournés vers des systèmes agricoles de polyculture élevage, qui ont pour conséquence d'entretenir le paysage et de maintenir des espaces ouverts.

Il faut toutefois veiller à ce que l'urbanisation n'empêche pas le bon fonctionnement de cette agriculture.

- ☐ **Assurer une lisibilité à long terme de l'urbanisation**
- ☐ **Optimiser la fonctionnalité des espaces**
- ☐ **Assurer un cadre de vie de qualité**

Enjeu environnement :

La présence d'un site NATURA 2000 sur le marais de Chirens donne à la Valdaine une dimension environnementale forte mais d'autres zones, nombreuses, donnent également un intérêt faunistique ou floristique à ce territoire. Cependant certaines activités humaines menacent le fonctionnement de ces espaces naturels.

L'eau prend également une place importante en Valdaine, et la présence de nombreux périmètres de captage d'eau potable sur les plateaux font de la préservation des ressources en eau un enjeu partagé par ces 2 territoires.

- ☐ **Préserver les ressources en eau**
- ☐ Protéger, maintenir et améliorer la **biodiversité**
- ☐ **Préserver les ressources en eau**

Enjeu forêt :

De nombreux boisements sont présents en Valdaine et présentent des potentialités intéressantes pour la production et pour la protection des biens et des personnes

- ☐ Optimiser la **fonctionnalité des espaces**
- ☐ Permettre une bonne **protection** des biens et personnes

Enjeu loisirs :

Les enquêtes dans le cadre du diagnostic du SGEN ont déterminé une fréquentation faible et diffuse sur la Valdaine. Cependant certains conflits entre usagers existent, et pourraient être amenés à se multiplier si cette fréquentation se développe.

Les plateaux sont régulièrement parcourus par un grand nombre de promeneurs et de vététistes. Le PDIPR assure le balisage et la canalisation de ces usagers, mais il est nécessaire de les sensibiliser aux autres usages de ce territoire

- ☐ **Sensibiliser les usagers**
- ☐ **Organiser la fréquentation**

Bièvre et Cœur Vert

Pour la Bièvre, c'est l'agriculture qui a été retenue comme enjeu principal, secondée par les loisirs et l'environnement. En revanche, pour le Cœur Vert, il n'a pas été possible de dégager un enjeu principal : ce territoire a donc été classé comme multifonctionnel, avec une forte contrainte de pression urbaine, bien que les enjeux de l'agriculture, des loisirs et de l'environnement puissent être soulignés.

Comme pour la plaine de l'Isère avec les coteaux qui l'entourent, ces deux territoires ont été regroupés en raison de leurs fortes interactions et non de leurs similarités, il est donc nécessaire de détailler leurs enjeux séparément.

Le Cœur Vert du Voironnais :

Les travaux menés ont montré qu'un grand nombre d'usages prennent place sur ce territoire multifonctionnel par excellence. Ainsi, toutes les orientations peuvent s'appliquer au Cœur Vert du Voironnais mais certaines peuvent être mises en avant :

Enjeu agricole :

L'agriculture, très diversifiée et même parfois « emblématique » (Vergers de Charnècles...) est omniprésente et façonne le paysage. Il faut donc pouvoir maintenir un tissu agricole fort et maintenir une bonne fonctionnalité des espaces pour ces activités en contraignant l'urbanisation :

- ☐ **Assurer une lisibilité à long terme de l'urbanisation**

Enjeu loisirs :

La fréquentation est très élevée puisque ce territoire est aux portes de la ville, ce qui n'est pas sans poser de problèmes : de nombreux conflits entre usagers existent et amènent des comportements fortement dommageables pour les autres usages.

- ☐ **Sensibiliser les usagers**
- ☐ **Organiser les fréquentations**

Enjeu environnement :

La qualité environnementale de ce secteur du voironnais est reconnue par tous et est à conserver.

- ☐ Permettre et maintenir la **biodiversité** notamment par la valorisation des haies, petits bois, bosquets,...
- ☐ Maintenir voire améliorer la qualité des **ressources en eau** (Fure, Olon)

La plaine de Bièvre

Dominante AGRICOLE - Sous dominantes LOISIRS et ENVIRONNEMENT

Enjeu agricole :

Cette partie du Pays Voironnais est le début d'un vaste territoire agricole : la plaine de Bièvre. Les enjeux agricoles sont marqués sur ce territoire : essentiellement des oléagineux et des céréales à paille ce qui reflète une faible qualité agronomique des sols. Cependant il est important de bien préserver ces espaces qui servent de « grenier » pour certaines exploitations.

- ☐ **Assurer une lisibilité à long de terme de l'urbanisation**

Enjeu loisirs :

Ce territoire étant aux portes de la ville de Rives, il est fréquenté de façon régulière. Certains petits conflits entre usagers existent mais ne sont pas récurrents.

- ☐ **Organiser la fréquentation des espaces**

Enjeu environnement :

Les espaces ouverts ainsi que les haies permettent un bon niveau de biodiversité. Des espèces emblématiques inféodées à ce genre de milieu peuvent y vivre, ce qui nécessite un bon niveau de gestion de ces espaces :

- ☐ **Préserver et maintenir un bon niveau de biodiversité**